

Communiqué de presse

**MINGA contre le document « Accord » de l'Afnor
au sujet d'un commerce équitable.**

Notre organisation s'oppose à cet Accord.

Nous avons participé pendant près de trois ans aux travaux de la commission Afnor pour tenter de définir ce que peut être une démarche de commerce équitable. En Septembre 2005, Minga s'est retirée de la commission Afnor (cf. nos communiqués de juillet et de septembre) pour plusieurs raisons.

Il y eut d'abord la décision du ministre français du Commerce et de l'Industrie qui, faisant fi des travaux de la commission, imposa son projet de loi, entériné par l'Assemblée nationale le 3 août. Insultant vis-à-vis de la commission dont il n'attendit même pas la fin d'un débat qui durait depuis près de trois ans et qui était sur le point d'arriver à son terme, il a fait preuve d'une étrange conception de la démocratie.

Cet Accord légitime ce coup de force du gouvernement pour réduire le commerce équitable à une « marque », évacuant les enjeux politiques et démocratiques de la question de l'équité dans les échanges.

Notre opposition à l'Accord que l'AFNOR s'apprête à entériner vient également du fait que ce texte est sensiblement en retrait par rapport à celui du Fascicule de documentation que la commission avait rédigé au printemps et dont la publication fut interdite.

Les raisons de fond de notre opposition à cet Accord sont:

- . la référence à un prix minimum garanti défini par quelques associations du Nord relève d'une entente commerciale qui prive les producteurs de toute capacité de négociation, notamment en fonction de la qualité de leur production : tous les cafés par exemple, comme tous les vins, ne sont pas de qualité égale. Ce type d'Accord prolonge les rapports néocoloniaux des pays riches qui maintiennent les pays pauvres dans la situation de fournisseurs de matières premières à bas prix.
- . la prééminence des Organisations de commerce équitable de type associatif - dont on ne sait pas clairement quelles sont leurs pratiques - dégage la responsabilité du premier acheteur français. En refusant d'aborder l'équité commerciale tout au long d'une filière l'accord dégage aussi la responsabilité des commerçants en bout de chaîne dont certains, grandes surfaces ou autres, pourront continuer à augmenter leur marge commerciale sur des produits qualifiés d'« équitables ».

Cet Accord sert en fait à légitimer une marque de droit privé. Nous ne cherchons pas quant à nous à développer la niche d'un commerce prétendument équitable, mais à rendre tous les échanges commerciaux plus équitables.

Pour nous, le commerce équitable, c'est-à-dire l'équité dans les transactions économiques, doit s'inscrire dans la perspective d'un véritable développement durable. C'est un enjeu de société qui demande un large débat public et non un « accord » entre le gouvernement français et quelques organisations privées. Nous sommes convaincus que nos concitoyens sont demandeurs de ce débat et d'informations, comme nous avons pu le constater lors du Salon que nous avons co-organisé en octobre 2005 ; parmi les 10 500 visiteurs, nombreux ont été ceux qui ont suivi et participé pendant 4 jours aux nombreux débats pour mieux comprendre la mondialisation et ses enjeux.

Le commerce équitable est aussi une démarche économique de filières ; elle concerne tous les acteurs et ne peut se réduire aux seuls producteurs et aux consommateurs. Pour pouvoir s'affirmer équitable, tous les professionnels qui travaillent au long de ces filières, producteurs, transporteurs, transformateurs, prestataires de services, distributeurs et consommateurs, doivent s'engager dans cette démarche.

Pour nous, cet « Accord », comme la loi du 3 Août, réduit le commerce équitable à une niche commerciale qui ne sert que les intérêts des grandes multinationales de l'agroalimentaire et de la distribution, en leur permettant d'améliorer leur image à peu de frais autour de quelques produits dits équitables, tout en confortant leurs pratiques toujours aussi destructrices, tant sur le plan économique que social et environnemental.

La question d'un référentiel professionnel qui définisse la promesse commerciale spécifique à un « commerce équitable » reste pour nous très importante. Les citoyens et les structures professionnelles, producteurs et commerçants, membres de Minga, mais aussi de nombreuses autres organisations professionnelles et syndicales en France, en Europe et dans le monde, y travaillent. Nous continuerons à défendre et à développer cette approche démocratique pour des échanges économiques plus justes. Pour nous, le débat reste ouvert et nous vous invitons à y participer.

L'Association MINGA,
Le 21 Décembre 2005